Envoyé en préfecture le 10/09/2026
Reçu en préfecture le 10/09/2026
Publié le
ID : 035-200084069-20260903-20260986-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-MARC-LE-BLANC 35460

Date de convocation
28/08/2026
Affichée le 28/08/2026

L'an deux mil vingt-six
Le jeudi trois septembre à 20 heures
Le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de **Monsieur GAIGNE Olivier, Maire de SAINT-MARC-LE-BLANC.**

Date d'affichage
10/09/2026

Etaient présents **:**
M. GAIGNE Olivier, Mme GAUTON Gaëlle, M. LETELLIER Daniel, Mme PRIOUL Joëlle, M. MARIE Christophe, M. VASLET Didier, M. LEGAVRE Jean-Luc, M. QUERRY Christophe, Mme GOBÉ Ghislaine, M. HURAUX Alexandre, Mme MARTIN Sylvie, Mme BROSSAY Aurélie, Mme BOUGOUIN Vanessa, Mme GUILLOT Annabelle, Mme LEUTELLIER Evelyne, M. LOISEAU Frédéric, M. CÔTE Arnaud, Mme GOBÉ Dorianne.

Absents excusés **:**
Mme BOCCARD-FERRAND Marie-Odile a donné pouvoir à Mme PRIOUL Joëlle
M. JUHEL Arnaud a donné pouvoir à M. HURAUX Alexandre
M. GERVIS Philippe
Mme LENDORMY Clémence
M. NOUHAUD Cyril

Madame BROSSAY Aurélie a été nommée secrétaire

Nombre de conseillers
En exercice : 23 Présents : 18 Votants : 20

2026.09.86) CONTRAT DE PRESTATION DE SERVICE : CONTROLE ET ENTRETIEN DES HYDRANTS

Monsieur le Maire présente au conseil municipal une proposition de contrat de Véolia Saint Malo concernant le contrôle et l'entretien des hydrants sur le territoire de la commune nouvelle de Saint-Marc-le-Blanc. Actuellement, 6 hydrants sont en place sur la commune (2 pour Baillé et 4 pour Saint Marc le Blanc).

Le contrat de la commune nouvelle est arrivé à son terme. Afin de répondre à la règlementation, il y a lieu de procéder au renouvellement de ce contrat.

La rémunération forfaitaire du contrat proposé s'élève à 71 € HT par an et par prise incendie avec une prise d'effet au 1er janvier 2026 pour une durée de 6 ans avec un contrôle une fois tous les 3 ans.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal ;

Envoyé en préfecture le 10/09/2026
Reçu en préfecture le 10/09/2026
Publié le
ID : 035-200084069-20260903-20260986-DE

Accepte le contrat proposé ci-dessus par Véolia à compter du 1er janvier 2026 pour une durée de 6 ans dont le coût est de 71 € HT par an et par prise incendie,
Les crédits correspondants seront inscrits au budget communal.
Autorise Monsieur le Maire tous les documents correspondants.

PJ : Contrat

Rendu exécutoire
après dépôt en
Préfecture le
Et publication le

LE REGISTRE DUMENT SIGNE
POUR EXTRAIT CONFORME
A ST MARC LE BLANC,
Le 10 septembre 2026

Le Maire :

O. GAIGNE

Recto/verso